



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
« Espace Enfance Roger COTELLA »

Le nom du responsable de la structure :
Melle Marion DEYBACH et Arnaud GOBAILLE



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

Tél : 04 42 59 95 80 ou 06 31 46 68 45 / E-mail : alsh-coudoux@loisireduc.org

REGLEMENT INTERIEUR

L'Accueil de Loisirs « Espace Enfance Roger COTELLA » accueille prioritairement les enfants de la commune de Coudoux. La gestion de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) a été déléguée à « Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud » (LE&C Grand Sud)

Le mode de gestion proposé par LE&C Grand Sud s'inscrit dans le cadre d'un projet éducatif.

Le présent Règlement Intérieur définit les conditions d'organisation du service proposé aux familles. Il est susceptible d'être réévalué chaque année.

Conditions d'admission

Sont prioritaires les enfants dont la famille est domiciliée sur la commune de Coudoux et dont les deux parents travaillent. Les inscriptions se prennent par ordre d'arrivée.

Le Centre de Loisirs accueille les enfants scolarisés en maternelle, élémentaire ou collège (jusqu'à 12 ans).

Capacité d'accueil :

- 30 enfants de 3 à 6 ans
- 50 enfants de 6 à 12 ans

- Les enfants doivent être scolarisés, avoir **3 ans révolus** le premier jour de la période réservée, être propres, et sont acceptés **jusqu'à l'âge de 12 ans**. Les élèves au collège ne sont acceptés que jusqu'à l'âge de 12 ans.
- Dans la mesure des places disponibles, et après avis de Monsieur le Maire de Coudoux, l'ALSH peut accueillir des enfants ne résidant pas sur la commune. Un tarif forfaitaire leur sera appliqué (cf. tableau de tarification). Ces demandes seront alors prises en compte dans l'ordre de leur inscription sur une liste d'attente.

- Les réservations doivent être faites pendant les périodes prévues à cet effet (date limite indiquée sur la fiche de réservation). Les parents devront remplir avec le plus grand soin les dossiers individuels d'inscription, valables jusqu'au 31 août de chaque année.
- Les dossiers des enfants doivent être complets :
 - fiche de renseignement,
 - fiche de réservation,
 - contrat d'inscription dûment complété et signé,
 - justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, avis d'imposition...),
 - justificatif d'emploi (bulletin de salaire...),
 - photocopie de la carte du quotient familial (uniquement pour les allocataires),
 - coupon d'acceptation du présent règlement.
- Les parents sont tenus d'informer la direction de tout changement dans leur situation (coordonnées, etc....).

Pour les enfants présentant des problèmes de santé ou un handicap et nécessitant un accueil particulier, une réunion entre la directrice et les parents sera organisée afin d'évaluer la possibilité ou non d'accueillir l'enfant.

Modalités de réservation

Les formulaires de réservation seront **disponibles environ 1 mois à l'avance au Centre de Loisirs**. Sur ces fiches de réservation, les parents devront indiquer avec précision la formule choisie pour leur enfant.

En l'absence de cette fiche, aucune réservation ne sera prise en compte.

Sur la fiche de réservation :

Pour une inscription pour la **journée complète**, cocher la case

 J

Pour une inscription pour la **demi-journée sans repas**, cocher les cases

 M

 A

(matin) **ou**

(a.midi)

Pour une inscription pour la **demi-journée avec repas**, cocher la case

 M

 A

 + R

(matin) **ou** (a.midi)

Dans un souci de respect des normes réglementaires d'encadrement et des délais de commande des repas, l'équipe de direction se réserve le droit de refuser :

- toute inscription effectuée hors délai,

- toute présentation d'enfant à l'ALSH sans réservation,
- une inscription en cas de dépassement de la capacité d'accueil

Les parents pourront réserver :

- sur place, à l'ALSH dans les temps d'ouverture et d'accueil parents soit de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30 ainsi que durant les permanences les mardis et jeudis de 14h00 à 18h30,
- dans la boîte aux lettres du Centre de Loisirs, par dépôt de la fiche de réservation,
- par Mail : alsh.coudoux@loisireduc.org

Les réservations laissées sur le répondeur téléphonique devront être obligatoirement confirmées par écrit.

Facturation

TARIFS 2011 :

Les tarifs sont tarifs divisés par 9 h pour les présences à la journée et tarifs divisés par 4.50 pour les présences à la demi-journée.

Quotient CAF	Tarif Jour 1er enfant	Tarif Jour 2e enfant	Tarif 1/2 Jour 1er enfant	Tarif 1/2 Jour 2e enfant	Tarif 1/2 Jour sans repas
Quotient. de 0 --> 900	1.11 € / heure ex: 10 € pour 9h	0.89 € / heure ex: 8 € pour 9h	1.33 € / heure ex: 6 € pour 4h30	1.11 € / heure ex: 5 € pour 4h30	1 € / heure ex: 4,50 € pour 4h30
Quotient. de 901 --> 1150	1.33 € / heure ex: 12 € pour 9h	1.11 € / heure ex: 10 € pour 9h	1.78 € / heure ex: 8 € pour 4h30	1.56 € / heure ex: 7 € pour 4h30	1.11 € / heure ex: 5 € pour 4h30
Quotient. de 1150 --> +	1.56 € / heure ex: 14 € pour 9h	1.33 € / heure ex: 12 € pour 9h	2.22 € / heure ex: 10 € pour 4h30	2 € / heure ex: 9 € pour 4h30	1.33 € / heure ex: 6 € pour 4h30
Extérieurs	3.22 € / heure ex: 29 € pour 9h	3.22 € / heure ex: 29 € pour 9h	3.22 € / heure ex: 14.50 € pour 4h30	3.22 € / heure ex: 14.50 € pour 4h30	3.22 € / heure ex: 14.50 € pour 4h30

NB : Toute heure commencée est due.

Pour les enfants qui ont des allergies alimentaires un Projet d'Accueil Individualisé sera contracté avec la directrice afin que les parents puissent fournir un repas. Dans ce cas les repas ne sont pas facturés. (Tarif journée sans repas en fonction du coefficient : 8.5 € - 10,50 € - 12,50 €).

- Une participation supplémentaire sera demandée pour financer des activités exceptionnelles (séjours, sorties, spectacles, cinéma, théâtre...).

Toute prestation réservée sera automatiquement facturée au tarif en vigueur, sauf présentation d'un certificat médical ou annulation effective de la réservation 48 heures avant le 1^{er} jour de présence.

Le paiement des prestations s'effectue à réception de la facture.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de :
« LE&C Grand Sud »

Quelque soit le mode de paiement, les règlements devront être remis en main propre à la directrice de l'ALSH, durant les temps de permanence ou d'accueils parents.

Les familles qui bénéficient d'une participation d'un comité d'entreprise ou d'un comité d'établissement se verront appliquer une réduction égale au montant de la prise en charge de l'organisme financeur, les documents devront être présentés lors du 1^{er} jour de présence.

Il est aussi possible d'utiliser les chèques vacances de l'A.N.C.V. ou le Chèque Emploi Service Universel.

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil

Durant les vacances scolaires et les mercredis, hors jours fériés, le Centre de Loisirs est ouvert de **7h30 à 18h30**.

Le centre est fermé durant la deuxième semaine des vacances de Noël.

Goûter et sieste

Le goûter de l'après-midi sera fourni par le centre.

Les plus petits ainsi que les enfants qui en éprouvent le besoin feront la sieste. Les parents devront fournir le matériel nécessaire (drap, coussin, couverture) qui devra être repris en fin de journée.

Les mercredis et vacances scolaires

Arrivée

- ⇒ Les enfants présents en matinée ou toute la journée sont accueillis entre **7h30 et 9h30** (début des activités).
- ⇒ L'accueil des enfants en après-midi avec repas se fera entre **11h30 et 12h00**.
- ⇒ L'accueil des enfants en après-midi sans repas se fera entre **13h30 et 14h00**.

Départ

- ⇒ Le départ des enfants en matinée sans repas devra se faire entre **11h30 et 12h00**.
- ⇒ Le départ des enfants en matinée avec repas devra se faire entre **13h30 et 14h00**.
- ⇒ Les enfants présents toute la journée et en après-midi peuvent être récupérés à partir de **16h30 et jusqu'à 18h30**.

En cas de départ anticipé de l'enfant, les parents ou les personnes habilitées, devront obligatoirement remplir et signer une décharge de responsabilité.

En cas d'arrivée anticipée de l'enfant, pour raisons exceptionnelles, l'équipe de direction devra en être avisée et se réserve le droit de refuser la prise en charge de l'enfant (pour des raisons de normes d'encadrement)

Modalités de désistement

En cas de désistement, les parents devront prévenir la directrice du centre au plus tard **deux jours** ouvrables complets avant le début de la période réservée. (Exemple : au plus tard le lundi avant 11h30 pour le mercredi).

En cas d'absence pour maladie ou raison grave, les parents devront prévenir la directrice aussitôt que possible. Toute annulation pour un autre motif entraîne la facturation de la prestation réservée conformément à la fiche d'inscription.

Les désistements peuvent se faire :

- au Centre de Loisirs ou par téléphone au **04.42.59.95.80** ou **06 31 46 68 45** pendant les permanences ou les accueils parents,
- par Mail : alsh.coudoux@loisireduc.org en précisant le nom et le prénom de l'enfant ainsi que les dates annulées.

Sécurité des enfants

Les enfants doivent impérativement avoir leur dossier d'inscription à jour.

Arrivée

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans la salle d'accueil.

Un animateur, responsable de cet accueil, notera la présence de l'enfant sur la fiche en précisant aux parents la prestation réservée.

Les parents devront signaler à l'animateur présent tout problème susceptible de gêner l'enfant pendant sa journée au centre (blessures, rhume, otites,...).

La directrice se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec la vie en collectivité et les activités du centre.

Départ

Les parents récupèrent leur enfant dans l'enceinte du Centre de Loisirs et signalent son départ à l'animateur responsable.

Les animateurs devront signaler toute difficulté rencontrée par l'enfant dans la journée.

Seules les personnes mentionnées sur la fiche d'inscription ou mandatées par écrit par les parents sont autorisées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité doit être présentée au directeur ou à l'animateur responsable des départs.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de ne pas laisser les enfants apporter des jouets au Centre de Loisirs (en dehors du "doudou" pour la sieste des plus petits remis à l'animateur dans un sac marqué au nom de l'enfant).

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet apporté au centre par l'enfant.

L'ALSH est un espace de convivialité, de respect et de tolérance où chaque enfant a sa place sans aucune distinction. L'équipe d'animation est garante de la sécurité physique et morale des enfants présents sur le centre. Elle se doit de signaler tout comportement de déviance grave observé pendant une journée ou une période de fonctionnement.

La directrice, après avis du Maire de COUDOUX, se réserve le droit de refuser l'accès à l'ALSH à toute personne (adulte ou enfant) mettant en danger la sécurité des enfants.

Il est interdit de laisser un enfant sans surveillance sur le parking à côté du centre.

Possibilité d'exclusion

La signature du présent règlement vaut acceptation des différentes modalités d'accueil qui y sont détaillées.

En cas de non respect récurrent des différentes dispositions du présent règlement, et à défaut de conciliation possible, la directrice se réserve le droit, après avis du Maire de COUDOUX, de ne plus accepter un enfant au centre.

Coupon à compléter et à remettre

à la directrice de l'ALSH « Espace Enfance Roger COTELLA »

Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant :

Nom :....., prénom :..... reconnais avoir pris connaissance du règlement Intérieur et m'engage à en respecter les termes.

Fait à, le.....20.....

Signature :